conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Impulse für Mensch und Umwelt

OF512-AE6 Fauch 410

Version: 2.1 Date de révision 04.09.2015 Date d'impression 25.05.2016

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : OF512-AE6 Fauch 410

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du : Produit de nettoyage pour des installations de chaudière á

mélange

l'instigation de huile

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

: hebro chemie- ZN der Rockwood Specialties Group Société

GmbH

Rostocker Str. 40

41199 Mönchengladbach

Personne de contact : Wolfgang Schaffers : +49 (0) 2166 6009-0 Téléphone Téléfax : +49 (0) 2166 6009-99

Personne à contacter concernant la

sécurité produit

Abteilung Produktsicherheit

Téléphone : +49(0)2166 6009-176

Adresse e-mail : wolfgang.schaffers@chemetall.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

: Giftinformationszentrum Erfurt:

+49 (0) 361 730 730

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Aérosols, Catégorie 1 H222: Aérosol extrêmement inflammable.

H229: Récipient sous pression: peut éclater sous

l'effet de la chaleur.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Impulse für Mensch und Umwelt

OF512-AE6 Fauch 410

Version: 2.1 Date de révision 04.09.2015 Date d'impression 25.05.2016

Pictogrammes de danger

H229

Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H222 Aérosol extrêmement inflammable.

Récipient sous pression: peut éclater sous

l'effet de la chaleur.

Conseils de prudence : **Prévention:**

P260 Ne pas respirer les aérosols.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces

chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne

pas fumer.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après

usage.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou

sur toute autre source d'ignition.

Stockage:

P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas

exposer à une température supérieure à 50

°C/ 122 °F.

Elimination:

P501 Éliminer le contenu/récipient dans une ins-

tallation d'élimination des déchets agréée.

2.3 Autres dangers

L'information nécessaire est contenue dans cette fiche de données de sécurité.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable

3.2 Mélanges

Nature chimique : Nettoyant neutre se composant d'une solution aqueuse de

tensio-actifs anioniques et nonioniques.

Composants dangereux

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Impulse für Mensch und Umwelt

OF512-AE6 Fauch 410

Version: 2.1 Date de révision 04.09.2015 Date d'impression 25.05.2016

Nom Chimique	NoCAS NoCE Numéro d'enregistre- ment	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]
Propane	74-98-6 200-827-9 01-2119486944-21	Flam. Gas 1; H220 Press. Gas Liquefied gas; H280 Note U (Table 3.1)	>= 2,5 - < 10
Isobutane	75-28-5 200-857-2 01-2119485395-27	Flam. Gas 1; H220 Press. Gas Compr. Gas; H280 Note U (Table 3.1) Note C	>= 2,5 - < 10

Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail :							
Butane	106-97-8 203-448-7	Flam. Gas 1; H220	>= 2,5 - < 10				
	01-2119474691-32	Press. Gas Liquefied gas; H280					
		Note U (Table 3.1) Note C					

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16. Pour le texte complet des Notes mentionnées dans cette section, voir chapitre 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Appeler un médecin si des symptômes apparaissent.

En cas d'inhalation : Porter à l'air frais.

Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la

peau

: Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon ou utiliser un

produit reconnu pour le nettoyage de la peau. Ne PAS utiliser des solvants ou des diluants.

En cas de contact avec les

yeux

: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris

sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Impulse für Mensch und Umwelt

OF512-AE6 Fauch 410

Version: 2.1 Date de révision 04.09.2015 Date d'impression 25.05.2016

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécia-

liste.

En cas d'ingestion : Appeler immédiatement un médecin.

Garder tranquille. Ne PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.

Risques : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

priés

: Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool,

de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction inappro-

riés

: Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant : Un incendie peut dégager:

la lutte contre l'incendie

Un incendie peut dégager: Dioxyde de carbone (CO2) Monoxyde de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers

: Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la

lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Les ré

: Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvéri-

sée.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante

dans les ateliers.

Enlever toute source d'ignition.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Impulse für Mensch und Umwelt

OF512-AE6 Fauch 410

Version: 2.1 Date de révision 04.09.2015 Date d'impression 25.05.2016

Ne pas respirer les vapeurs.

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

: Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les

égouts.

Prévenir les autorités compétentes en cas de pénétration dans les égouts, dans l'environnement aquatique ou dans le

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

: Contenir le déversement, absorber avec des matières absor-Méthodes de nettoyage

bantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / natio-

nale (voir section 13).

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimi-

nation.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir chapitre 8 et 13

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

: Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisa-

tion.

Équipement de protection individuel, voir section 8. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.

Ne pas percer ou brûler même après usage.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

: Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre

Conserver hors de la portée des enfants.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explo-

sur le sol.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les con-

: Les installations et le matériel électriques doivent être con-

formes aux normes techniques de sécurité. Se conformer aux réglementations pour l'eau.

Information supplémentaire

teneurs

: Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Impulse für Mensch und Umwelt

OF512-AE6 Fauch 410

Version: 2.1 Date de révision 04.09.2015 Date d'impression 25.05.2016

sur les conditions de stock-

endroit frais et bien ventilé.

age

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

Conserver à l'écart de la chaleur.

Précautions pour le stockage

en commun

: Incompatible avec des agents oxydants.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Produit de nettoyage pour des installations de chaudière á

l'instigation de huile

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No	oCAS	Valeur	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base	
Butane	10	06-97-8	VME	800 ppm 1.900 mg/m3	2005-02-01	FR VLE	
Information sup- plémentaire	:	normal: Valeurs limites indicatives					

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des

masques appropriés et agréés.

Protection des mains : Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc

butyle ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à

EN 374.

Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales

Protection de la peau et du

orps

: vêtement de protection

Mesures de protection : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène

6/12

- FR

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Impulse für Mensch und Umwelt

OF512-AE6 Fauch 410

Version: 2.1 Date de révision 04.09.2015 Date d'impression 25.05.2016

industrielle et aux consignes de sécurité. Suivre le protocole de protection de la peau.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les

égouts.

Prévenir les autorités compétentes en cas de pénétration dans les égouts, dans l'environnement aquatique ou dans le

sol.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : aérosol
Couleur : incolore

Odeur : inodore

Température d'inflammation : 365 °C

Limite d'explosivité, inférieure : 1,5 %(V)

Limite d'explosivité, supé-

rieure

: 10,9 %(V)

pH : 9

à 1.000 g/L

20 °C

Pression de vapeur : 3.500 hPa

à 20 °C

L'information donnée provient de travaux qui font référence et

de la littérature.

Densité : 0,93 g/cm³

à 20 °C

Méthode: DIN 51757

Hydrosolubilité : non miscible/peu miscible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Impulse für Mensch und Umwelt

OF512-AE6 Fauch 410

Version: 2.1 Date de révision 04.09.2015 Date d'impression 25.05.2016

9.2 Autres informations

Explosibilité : Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air

inflammable/explosif.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de dangers particuliers à signaler.

10.2 Stabilité chimique

Ce produit est chimiquement stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions

normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux

Risque de décomposition. : En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux

peuvent se former, comme: Dioxyde de carbone (CO2) Monoxyde de carbone Oxydes d'azote (NOx)

Fumée

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Irritation de la peau : Un contact prolongé ou répété avec la peau affecte le proces-

sus naturel d'hydratation grasse de la peau et entraîne le des-

sèchement de la peau.

Peut irriter les yeux et la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Irritation des yeux : Des projections de liquides dans l'oeil peuvent provoquer des

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Impulse für Mensch und Umwelt

OF512-AE6 Fauch 410

Version: 2.1 Date de révision 04.09.2015 Date d'impression 25.05.2016

irritations et entraîner des dommages réversibles.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation : Ces informations ne sont pas disponibles.

Cancérogénicité

Remarques : N'est pas classifiable comme cancérogène pour l'homme.

Information supplémen-

taire

: Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les

conditions normales d'utilisation.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité pour les poissons : Donnée non disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité : Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité : Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Autres effets néfastes

Information écologique sup-

plémentaire

: Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les

égouts.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Impulse für Mensch und Umwelt

OF512-AE6 Fauch 410

Version: 2.1 Date de révision 04.09.2015 Date d'impression 25.05.2016

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Eliminer conformément aux réglementations locales.

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. ne pas éliminer avec les ordures ménagères.

Emballages : L'énoncé des risques et des mesures de précaution décrits

sur les étiquettes s'applique aussi à tous les résidus qui res-

tent dans le conteneur.

ne pas éliminer avec les ordures ménagères.

Emballages contaminés : Eliminer conformément aux réglementations locales.

Code des déchets : 160504 gaz en récipients à pression (y compris les halons)

contenant des substances dangereuses

SECTION 14: Informations relatives au transport

ADR

Numéro ONU : 1950

Nom d'expédition des Na- : AÉROSOLS

tions unies

Classe(s) de danger pour le : 2

transport

Code de classification : 5F Quantité limitée emballage : 1,00 L

intérieur

Quantité maximale : 30,00 KG

Etiquettes : 2.1 Code de restriction en tun- : (D)

nels

Dangereux pour l'environne-

ment

: non

IATA

Numéro ONU : 1950

Description des marchan- : Aerosols, flammable

dises

Classe : 2.1 Etiquettes : 2.1

IATA_C

Instructions de conditionne-

: 203

ment (avion cargo)

Instruction d'emballage (LQ) : Y203

10 / 12

- FR

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Impulse für Mensch und Umwelt

OF512-AE6 Fauch 410

Version: 2.1 Date de révision 04.09.2015 Date d'impression 25.05.2016

Quantité maximale : 150,00 KG

Dangereux pour l'environne-

ment

: non

IATA P

Instructions de conditionne-: 203

ment (avion de ligne)

Instruction d'emballage (LQ) : Y203 Quantité maximale : 75.00 KG Dangereux pour l'environne : non

ment

IMDG

Numéro ONU : 1950

Description des marchan-: AEROSOLS

dises

Classe : 2.1 Etiquettes : 2.1 No EMS Numéro 1 : F-D No EMS Numéro 2 : S-U Polluant marin : non

Shaded from sources of heat.

"IMDG-Code segregation group not applicable".

RID

Numéro ONU : 1950

Description des marchan-: AÉROSOLS

dises

Classe(s) de danger pour le : 2

transport

Code de classification : 5F Numéro d'identification du : 23

danger Etiquettes : 2.1

intérieur

Quantité limitée emballage : 1,00 L

Quantité maximale

: 30,00 KG

Dangereux pour l'environne-

ment

: non

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

: Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives Autres réglementations

de la CEE ou aux lois du pays concerné.

11 / 12

- FR

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Impulse für Mensch und Umwelt

OF512-AE6 Fauch 410

Version: 2.1 Date de révision 04.09.2015 Date d'impression 25.05.2016

Les mises-en-oeuvre régionales ou nationales du SGH peuvent ne pas intégrer toutes les classes de risque ni toutes les catégories.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance.

SECTION 16: Autres informations

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H220 Gaz extrêmement inflammable.H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

Texte complet des Notes citées au chapitre 3

Note C Certaines substances organiques peuvent être commercialisées soit

sous une forme isomérique bien définie, soit sous forme de mélange de plusieurs isomères. Dans ces cas-là, le fournisseur doit préciser sur l'étiquette si la substance est un isomère spécifique ou un mélange

d'isomères.

Note U (Table 3.1) Lorsqu'ils sont mis sur le marché, les gaz doivent être classés comme

«gaz sous pression» dans l'un des groupes suivants: "gaz comprimé", "gaz liquéfié", "gaz liquéfié réfrigéré" ou "gaz dissous". L'affectation dans un groupe dépend de l'état physique dans lequel le gaz est embal-

lé et, par conséquent, doit s'effectuer au cas par cas.

Information supplémentaire

Les informations données ont été établies sur la base de nos connaissances et de nos expériences à la date de publication de ce document et sont valables pour le produit dans son état de livraison. Les propriétés du produit ne sont pas garanties. La distribution de cette fiche de données de sécurité ne libère pas le destinataire de ses propres responsabilités à suivre la réglementation appropriée concernant ce produit.

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006